



**VICE-RECTORAT
DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
DIRECTION GÉNÉRALE
DES ENSEIGNEMENTS**

**Pôle expertise
des établissements et de la pédagogie**
Inspection du 2nd degré

VR/PEEP/IA
n° 3211/2022-018
Affaire suivie par :
Isabelle AMIOT
IA-IPR histoire-géographie
Référente académique Mémoire et Citoyenneté
Tél : (+687) 26 62 66
Mél : Isabelle.Amiot@ac-noumea.nc

1, avenue des Frères Carcopino
BP G4 - 98848 Nouméa Cedex

Nouméa, le 17 février 2022

L'inspecteur général de l'éducation,
du sport et de la recherche,
vice-recteur de la Nouvelle-Calédonie,
directeur général des enseignements

à

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

À l'attention des professeurs d'histoire-géographie-
enseignement moral et civique et de tous les
professeurs intéressés

Objet : Concours national de la Résistance et de la Déportation (CNRD) 2021-2022

Le thème de la session 2021-2022 du Concours national de la Résistance et de la Déportation est : « **La fin de la guerre - Les opérations, les répressions, les déportations et la fin du III^{ème} Reich (1944-1945)** ».

Cette action éducative nationale qui mobilise chaque année plus de 40 000 élèves, a pour objectif de transmettre, chez les jeunes générations, l'histoire et la mémoire de la Résistance et de la Déportation. L'engagement des élèves au sein du concours doit leur permettre, en se fondant sur les apprentissages historiques et civiques que leur apporte l'École, de s'inspirer de cette histoire et cette mémoire pour se construire en tant que citoyens. Le Concours national de la Résistance et de la Déportation s'inscrit ainsi dans une démarche d'éducation à la citoyenneté.

Le CNRD est régi par l'arrêté du 23 juin 2016 publié au Journal Officiel de la République française du 28 juin 2016. Le règlement et le calendrier annuels du concours sont accessibles sur le site Internet Eduscol à l'adresse suivante : <http://eduscol.education.fr/cnrd>

Le CNRD est ouvert aux élèves des établissements publics et privés sous contrat : collèges, lycées d'enseignement général et technologique, lycées professionnels et lycées agricoles.

Sont concernés :

- ✓ **au collège**, les élèves des classes de troisième uniquement, incluant les élèves en sections d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) et ceux relevant des dispositifs ULIS (unités localisées pour l'inclusion scolaire) ;
- ✓ **au lycée**, les élèves de toutes les classes (à l'exception des formations post-baccalauréat).

Peuvent également participer au concours :

- ✓ les élèves des établissements d'enseignement secondaire technique relevant du ministère chargé de l'agriculture ;

- ✓ les jeunes placés dans les centres éducatifs fermés ;
- ✓ les mineurs et jeunes scolarisés dans les établissements pénitentiaires ;
- ✓ les élèves des centres de formation d'apprentis.

Le concours comprend quatre catégories de participation :

Première catégorie : classes de tous les lycées (et assimilées) – rédaction d'un **devoir individuel** en classe, lors d'une épreuve de 3 heures, portant sur un sujet défini au niveau académique dans le cadre du thème annuel.

Deuxième catégorie : classes de tous les lycées (et assimilées) – réalisation d'un **travail collectif** pouvant prendre différentes formes et portant sur le thème annuel.

Troisième catégorie : classes de troisième (et assimilées) – rédaction d'un **devoir individuel** en classe, lors d'une épreuve de 2 heures portant sur un sujet défini au niveau académique dans le cadre du thème annuel.

Quatrième catégorie : classes de troisième (et assimilées) – réalisation d'un **travail collectif** pouvant prendre différentes formes et portant sur le thème annuel.

Pour les travaux collectifs, le jury national ne retiendra que des productions réalisées par deux élèves au minimum.

Afin d'aider les élèves et les équipes pédagogiques qui souhaitent participer à ce concours, le Mémorial de la Shoah a élaboré une brochure librement disponible en version numérique et interactive à l'adresse :

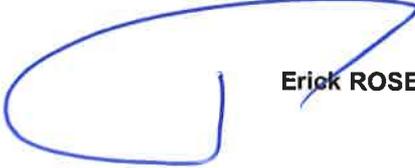
http://www.memorialdelashoah.org/programme-bimestriel/2021_10_fluidbook_cnr60/#/page/0

Le réseau Canopé référence les informations officielles, les ressources et les outils pédagogiques sur un portail numérique dédié au concours et accessible à l'adresse : <https://www.reseau-canope.fr/cnr60/>

J'attire votre attention sur le calendrier du Concours national de la Résistance et de la Déportation pour l'année 2021-2022 en Nouvelle-Calédonie :

- ✓ Les chefs d'établissement inscrivent leurs candidats auprès d'Isabelle AMIOT, référente académique « Mémoire et Citoyenneté » (Isabelle.Amiot@ac-noumea.nc), au plus tard le dimanche 1^{er} mai 2022 en renvoyant la fiche d'inscription jointe à ce courrier.
- ✓ La date des épreuves individuelles des première et troisième catégories est fixée au mardi 24 mai 2022.
- ✓ Les copies individuelles et les travaux collectifs sont adressés par l'établissement scolaire au vice-rectorat de la Nouvelle-Calédonie, à l'attention d'Isabelle AMIOT, le samedi 28 mai 2022 au plus tard.

Je vous remercie de bien vouloir diffuser largement cette information et de contribuer ainsi à la pleine réussite de ce concours.



Erick ROSER